



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : mensuelle

*Demandeur* : SSM Agriculture et Souveraineté alimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Sous-direction des synthèses statistiques et des revenus (SDSSR) - Bureau des synthèses statistiques conjoncturelles (BSSC)

Au cours de sa réunion du 28/03/24, la commission « entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels menée auprès des établissements appartenant aux secteurs d'activité P2015Z, P0891Z, P2013B ou P4675Z et effectuant des livraisons d'engrais à usage professionnel agricole, soit environ 50 entreprises. Cette enquête couvre actuellement la France métropolitaine, car la collecte dans les DOM présente plusieurs défis majeurs : un groupe de travail sera mis en place en 2024 avec les parties prenantes pour étudier la pertinence d'étendre cette collecte aux DOM. Une [fiche descriptive](#) avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Cette enquête permet de disposer de statistiques traduites en tonnes d'éléments nutritifs (azote N, phosphore P, potassium K, magnésium Mg, soufre S) en vue de mesurer les pratiques de fertilisation minérale et organique à partir des livraisons d'engrais, au niveau national comme infra-national (région, département).

Ces données participent ainsi à la mesure des charges variables de l'agriculture et des impacts environnementaux potentiels. Elles permettent de répondre à différentes obligations européennes et internationales (liées au protocole de Kyoto) d'inventaire et de calcul d'émissions polluantes : évaluation des programmes d'action de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole, suivi de la qualité de l'air, inventaires annuels nationaux d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques dont l'ammoniac, questionnaire annuel de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les livraisons d'engrais et quantité d'éléments nutritifs commercialisés au niveau national. Les données issues de cette enquête sont également utilisées pour réaliser les bilans azote et phosphore transmis à Eurostat. Elles permettent aussi une transmission à Eurostat des éléments nutritifs ventilés contenus dans les engrais inorganiques (annuelle) et organiques et organominéraux (trisannuelle) utilisés en agriculture, et une évaluation des achats d'engrais nécessaires aux comptes de l'agriculture, réalisés au niveau régional.

Cette enquête existe depuis plus de 60 ans, dans une série homogène. Depuis 2014 néanmoins, la collecte des informations sur la production française d'engrais ayant été intégrée par l'Insee dans le dispositif de la collecte des informations utiles à l'indice de la production industrielle, l'enquête présentée ici ne porte plus que sur les livraisons d'engrais ; elle est conduite dans le cadre d'une délégation du SSP à l'Union des industries de la fertilisation (Unifa) qui est le maître d'oeuvre de l'opération. Des déclarations dématérialisées ont commencé en mars 2021.

Cette enquête est la seule permettant de livrer une information exhaustive sur les livraisons d'engrais à usage professionnel agricole, avec leur composition en éléments nutritifs, selon une périodicité mensuelle, à l'échelon départemental. En effet, l'enquête Insee sur la production nationale ne fournit pas d'information sur les engrais au niveau élément nutritif et n'intègre pas les importations devenues majoritaires ; la source Douanes, quant à elle, ne fournit pas de données au niveau infranational et ne distingue pas les usages agricoles ou industriels de certains produits.

Un comité de concertation est réuni une fois par an depuis 2017, avec environ 25 participants (dont les producteurs, les négociants, le ministère en charge de la transition écologique, le service des données et études statistiques -Sdes- et les directions métiers, le ministère en charge de l'agriculture et de la souveraineté nationale, le SSP et les directions métiers ; les chambres d'agriculture ; le centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique - Citepa), et une réunion annuelle entre le SSP et l'Unifa permet le suivi de la convention.

La réponse à l'enquête est mensuelle et à transmettre entre le mois M+1 et le 10 du mois M+2 à l'Unifa qui réalise la collecte ; fin décembre 2023, il y a 13 entreprises autodéclarantes sur internet (temps de réponse estimé à 20 minutes), et les autres déclarantes transmettent leurs données par un envoi de fichier Excel par messagerie (temps d'extraction des données estimé à 5 minutes).

Les principaux utilisateurs des données sont le SSP et le Sdes, les services déconcentrés de l'État (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le Citepa, les chambres d'agriculture, les producteurs, distributeurs, et importateurs d'engrais, et les chercheurs.

Les résultats sont systématiquement transmis aux déclarants ; les publications ont lieu mensuellement au niveau national : tendances de livraison sur 6 grandes familles d'engrais publiées le 20 du mois M+2 sur le site de l'UNIFA, tableaux sur le site Agreste du SSP à M+3. Les résultats de la campagne complète sont publiés annuellement en novembre au niveau national et infra national, sur le site de l'Unifa, et font l'objet d'une conférence de presse ; les résultats régionaux et départementaux sont mis en ligne mi-décembre.

Il n'y a eu ni question ni remarque à propos de l'opportunité de cette enquête lors de la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour 5 ans.

L'opportunité est accordée pour 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, **soit pour les années de collecte 2025-2029**